

**2016.171**  
**nomenclature : 5.7.7**

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 22 novembre 2016**

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	3
votants :	32
abstentions :	1
voix pour :	31
voix contre :	0

***Aujourd'hui mardi 22 novembre 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 novembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD - Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - M. Jérôme TEXIER-BLOT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER -

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - Transfert des équipements sportifs et des clubs hébergés des Villes de Châteaubernard et de Cognac** **2016.171**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts (notamment son article 1609 nonies C) ;

Vu l'arrêté du Président de GRAND COGNAC Communauté de Communes, du 31 août 2016, fixant la composition de la CLECT ;

Considérant le transfert de compétence des équipements sportifs de la Ville de CHATEAUBERNARD (stade Claude Boué : football et tennis), de la Ville de COGNAC (rugby : stade Jean Martinaud, stade de la Chaudronne, parc des sports – football : stade de Crouin), et de leurs clubs hébergés (SL Châteaubernard, Tennis Club Châteaubernard, UA Cognac football et US Cognac Rugby), en 2015,

**2016.171**  
**nomenclature : 5.7.7**

Considérant que la mission des membres de la CLECT consiste à proposer le montant net des charges transférées par chaque commune au moment de l'adoption de la taxe professionnelle unique ou de leur entrée dans la communauté de communes, mais également lors de chaque nouveau transfert de charges ultérieur, faisant suite au transfert d'une compétence précédemment exercée par les communes,

Considérant le rapport de la CLECT fixant le coût des charges transférées aux seules dépenses de fonctionnement calculées sur la moyenne des comptes administratifs précédant le transfert (2012, 2013 et 2014),

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du rapport joint en annexe.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention (groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),**

**APPROUVE le rapport de la CLECT joint en annexe.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

  
Michel GOURINCHAS